



Naturalisation par mariage

Par joulbib, le 18/08/2015 à 22:52

Bonjour madame monsieur

Je vous remercie d'avance pour votre réponse je suis marié avec une française depuis 4ans je et moi je vie en France depuis 3ans et demie je vien de faire une demande de dépôt de naturalisation à la prefecture mon dossier n'a pas été accépter pour cause il faudrait que presente une preuve de vie commune avec ma femme depuis mon arrivé en France Problème je suis resté 6 moi avec chez mon grand frère pendant mes périodes de formation sur ces moi mon adresse était chez mon frère je sui finalement parti vivre avec ma femme au bout des 6 moi chez ses parents apre ma formation j ai trouvé du travail en CDI et un logement est ma question est la suivante est ce que il faut obligatoirement leur fournir attestationet fiche de paie de la période que j'ai passé chez mon frèrej'ai tous les preuves de chaque année merci de votre réponse. Donné